INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 16 mars 2023**

**INFOS MACRO**

* Les marchés actions européens ont progressé malgré la décision de la BCE de maintenir son cap sur les taux en dépit des difficultés du secteur bancaire. L'indice CAC 40 a finalement gagné 2,03% à 7 025,72 points et l'EuroStoxx50 s'est adjugé 2,21% à 4 124,07 points. La hausse était moins prononcée à Wall Street où le Dow Jones grimpait de 0,56% vers 17h30.
* La BCE a décidé d'augmenter ses trois taux d'intérêt directeurs de 50 points de base car " l'inflation devrait rester trop forte pendant une trop longue période ". Le taux de la facilité de dépôt passe ainsi à 3%. Si une hausse d'une telle ampleur était attendue par une majorité d'économistes, certains observateurs anticipaient un resserrement monétaire de seulement 25 points de base en raison des turbulences du secteur bancaire.
* A ce propos, le Conseil des gouverneurs surveille " attentivement les tensions actuelles sur les marchés et se tient prêt à prendre les mesures nécessaires pour préserver la stabilité des prix et du système financier dans la zone euro ".
* La BCE a souligné que le secteur bancaire de la zone euro était résilient et disposait de positions de capital et de liquidité solides.
* " Un signal fort est ainsi envoyé : pas d'alternatives aux hausses de taux et dissociation du pilotage monétaire de celui des risques financiers ", a commenté Sunny AM.
* S'agissant de sa future politique monétaire, la BCE ne s'est pas engagée sur la trajectoire des taux d'intérêt, qui dépendra des statistiques économiques à venir. Elle estimait en décembre que les taux d'intérêt devaient " encore être augmentés sensiblement à un rythme régulier ".
* Comme à l'ouverture des marchés ce matin, l'euro progressait vers 17h15 de 0,30% à 1,0611 dollar. La décision, en début d'après-midi, de la BCE de relever ses taux directeurs de 50 points de base, a été interprétée par le marché comme un vote de confiance envers le secteur bancaire européen. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a annoncé qu'il surveillait attentivement les tensions actuelles sur les marchés et se tient prêt à prendre les mesures nécessaires pour préserver la stabilité des prix et du système financier dans la zone euro.
* " Le secteur bancaire de la zone euro est résilient et dispose de positions de capital et de liquidité solides ", souligne la BCE.
* Les stocks américains de gaz ont baissé de 58 milliards de pieds cubes de gaz au cours de la semaine terminée le 10 mars contre une baisse de 84 milliards au cours de la semaine précédente. Les spécialistes tablaient sur une baisse de 62 milliards de pieds cubes de gaz. Les stocks américains sont supérieurs de 521 milliards d'euros à ceux de l'année dernière à la même époque et de 378 milliards de pieds cubes à la moyenne sur cinq ans de 1 594 milliards de pieds cubes. Selon les estimations de l'EIA , le gaz de travail stocké s'élevait à 1 972 milliards de pieds cubes au vendredi 10 mars.
* Tandis que les prix des produits alimentaires vont grimper pour atteindre 15,4% sur un an en juin, le Smic, lui, devrait bénéficier d'une augmentation, « d'au moins 2% » en juin, d'après l'Insee. La hausse des prix des produits alimentaires dans les prochains mois explique en partie cette tendance à la hausse. A l'heure actuelle, le salaire minimum s'élève à un peu plus de 1709 euros brut, soit 1353 euros net.

En France, le pouvoir d'achat des travailleurs au Smic est protégé par un dispositif de revalorisation automatique qui assure que le salaire minimum progresse au moins aussi vite que les prix, pour les ménages les plus modestes.

En 2022, le Smic avait déjà augmenté en mai et en août, du fait de la hausse des prix.

* 38 670 chefs d’entreprise ont perdu leur emploi en 2022 selon l’Observatoire de l’emploi des entrepreneurs géré par l’association GSC, chargée de la protection chômage des chefs d’entreprise et indépendants, avec la société d’études Altares. Ce chiffre, en hausse de 34,1 % par rapport à 2021, représente 9 800 femmes et hommes impactés de plus sur un an. L’Observatoire signale des difficultés multifactorielles (remboursement des dettes Covid et PGE, hausse des taux, inflation, augmentation des prix de l’énergie, pénuries, etc.) qui « viennent accentuer les fragilités des chefs d’entreprise».

Le nombre d'entrepreneurs en situation de " chômage " se rapproche du niveau d'avant crise, après une année 2021 en retrait. L'âge médian des entrepreneurs impactés se rapproche de celui d'avant la crise Covid-19, à 46,3 ans, la catégorie des " seniors " restant particulièrement exposée, avec plus d'un tiers des chefs d'entreprise (36,8 %) concernés âgés de plus de 51 ans.

Les trois quarts (75,2%) des entrepreneurs impactés se trouvaient à la tête d'une structure de moins de 3 salariés, mais l'augmentation la plus forte observée vise les entreprises de plus de 50 salariés : 131 étaient concernées en 2021 contre 198 en 2022 (+ 51,1 %). Les artisans-commerçants, en première ligne face à la flambée des coûts énergétiques, sont 3 392 à s'être retrouvés au chômage en 2022.

" Tombées à un plus bas de plus de trente ans en 2021, les cessations de paiements s'envolent désormais chez les TPE mais aussi les PME fragilisées par cette ‘permacrise' qui s'est invitée au fil des mois ", commente Frédéric Barth, Directeur Général d'Altares . " 9 300 entreprises sont déjà tombées en faillite en janvier-février 2023, c'est un millier de plus que début 2020 avant que la pandémie ne paralyse l'économie ".

**SOCIETES**

* Les perspectives avancées par la BCE ont été favorables aux valeurs de croissance à l'instar d'Hermès et de Dassault Systèmes, qui ont dominé l'indice CAC 40.
* En dépit de l'aide de la Banque nationale suisse à Credit Suisse, les banques françaises ont fini en ordre dispersé. Si BNP Paribas et Crédit Agricole ont rebondi, Société Générale a terminé dans le rouge.
* Plus forte hausse de l'indice suisse, SMI, Credit Suisse a rebondi de 19,15% à 2,022 francs suisses après avoir vu près d'un quart de sa capitalisation s'envoler hier. La banque suisse a obtenu mercredi soir le soutien des autorités suisses et va emprunter jusqu'à 50 milliards de francs suisses (50,6 milliards d'euros) auprès de la Banque nationale suisse. Ce soutien va lui permettre de gagner du temps pour prendre des mesures de restructuration plus radicales que prévu jusqu'à présent, expliquent les analystes.

La chute boursière de Credit Suisse a créé un choc particulièrement important car elle fait partie des 30 banques désignées comme systémiques au niveau mondial.

* TotalEnergies a grappillé 0,08% à 53,31 euros après la signature d'un accord avec le groupe canadien de distribution d'alimentation et de carburants, Couche-Tard. L'accord porte sur les réseaux de stations-service du groupe producteur d'électricité et de gaz dans quatre pays européens. D'une part, les deux groupes s'associent en Belgique et au Luxembourg au sein d'une co-entreprise (TotalEnergies, 40% et Couche-Tard, 60%) qui exploitera 619 stations. TotalEnergies accélérera ainsi la transformation de ces deux réseaux en maximisant leurs ventes hors carburants pétroliers.

D'autre part, en Allemagne et aux Pays-Bas, TotalEnergies cédera à Couche-Tard l'intégralité de ses réseaux de stations-service, soit 1198 stations en Allemagne et 392 au Pays-Bas. TotalEnergies se concentrera sur le développement des nouvelles mobilités (électrique et hydrogène) dans ces pays.

* Air France-KLM a gagné 3,03% à 1,60 euro après avoir annoncé le remboursement intégral de son prêt garanti par l’Etat français (“PGE”) de 4 milliards d’euros. La compagnie a entièrement remboursé les 2,5 milliards d'euros d’encours restants sur le montant initial de 4 milliards d'euros.

**ANALYSE**

* Flambée des prix de l'énergie et des matières premières provoquée par la guerre en Ukraine, hausse des salaires liée au retour de l'inflation : comment les entreprises françaises se sont-elles comportées face à l'explosion de leurs coûts ?

Depuis dix jours, le débat est lancé dans l'Hexagone alors que la Banque centrale européenne (BCE) a pointé le poids des profits des entreprises dans l'inflation observée dans la zone euro. Avec à la clé, une question : les entreprises tricolores ont-elles alimenté l'inflation en augmentant leurs marges ?

Plusieurs économistes se sont penchés sur le sujet en s'appuyant sur les comptes nationaux provisoires publiés par l'Insee. Tous s'accordent sur un point : l'an dernier, le comportement des entreprises françaises a connu « deux phases distinctes », comme l'explique Denis Ferrand, directeur général de l'institut Rexecode, proche du patronat.

Dans un premier temps, fortes des marges de manœuvre financières que leur avaient données les aides publiques pendant la pandémie de Covid, elles ont absorbé l’envolée de leurs coûts en diminuant leurs marges. « Les situations ont toutefois varié selon les secteurs », note Maël Blanchet, économiste à La Banque Postale. « L'énergie et les services de transport tirés par le fret maritime ont dès le début amélioré leurs marges portées par une conjoncture exceptionnelle dans leur domaine », précise-t-il.

En revanche, dans les autres branches, la réduction des marges a contribué à diminuer l'inflation de 4,3 points au premier trimestre 2022, selon les calculs de l'expert. « La forte hausse des marges dans l'énergie et les services de transport fait qu'au total, cette réduction n'a été que de 2,3 points sur la période », indique-t-il.

« Mais à partir du troisième trimestre, les comportements ont commencé à évoluer », selon lui. Et au dernier trimestre, alors que les prix de l'énergie et des matières premières refluaient, les entreprises ont reconstitué leurs marges en relevant leurs prix au-delà du seul renchérissement de leurs coûts.

Ce faisant, elles ont participé à l'inflation en France. « Les marges des entreprises - hors énergie et services de transport - ont été à l'origine de 1,5 point d'inflation sur 6 % au quatrième trimestre 2022 », estime Maël Blanchet. Si on tient compte de ces deux secteurs, elles ont contribué pour plus d'un tiers (37 %) à l'augmentation des prix sur la période. Et pour cause. Le taux de marge du secteur de l'énergie a grimpé à 69 % en 2022 (contre 54,7 % en moyenne entre 2010 et 2019) et celui des services de transport a atteint 51 % (contre 30 %), porté par les performances spectaculaires du fret maritime de CMA CGM.

Pour une partie des entreprises, le redressement des marges au quatrième trimestre a résulté du délai de propagation des chocs de coûts supportés en début d'année. Selon le chiffrage de Denis Ferrand, les salaires et les marges unitaires ont contribué respectivement à hauteur de « 33 % et 61 % » à la hausse des prix de production sur la période.

Pour d'autres, relever les marges a aussi été le moyen de retrouver le niveau de rentabilité habituel. Cela a notamment été le cas du secteur agroalimentaire. Alors que les industriels, déjà confrontés à une hausse de leurs coûts, avaient encaissé une compression de leurs marges en 2021, une phase de rattrapage a suivi l'an dernier qui aujourd'hui alimente l’inflation d’ensemble.

Toute la question est de savoir comment les entreprises vont ajuster leurs prix en 2023. L'enquête réalisée par l'Insee fin février donne quelques indications. Interrogées sur la façon dont elles comptaient réagir à la hausse des tarifs de l'énergie au cours des trois prochains mois, seules 30 % se sont dites prêtes à comprimer leurs marges. Un peu moins de la moitié pensent en revanche augmenter leurs prix de vente. Moins toutefois qu'en novembre dernier, où deux tiers d'entre elles affirmaient vouloir répercuter aux clients le renchérissement de leur facture.

**L’AGENDA DU 17 mars 2023**

**11h00 en zone euro**
Inflation en février

**14h15 aux Etats-Unis**
Production industrielle et taux d'utilisation des capacités de production en février

**15h00 aux Etats-Unis**
Indice des indicateurs avancés en février
Indice de confiance des consommateurs de l'Université du Michigan en mars